



Résiliation de contrat scolaire

Par **kikiboule**, le **09/11/2010** à **18:21**

Bonjour,

Nous avons un contrat de scolarité de deux ans pour notre fille.
La deuxième année est en cours depuis septembre.
Maintenant notre fille ne veut plus suivre les cours.
Peut-on résilier le contrat sans pénalité.

Merci pour les réponses à venir.

Par **mimi493**, le **09/11/2010** à **19:13**

Relisez le contrat souscrit

Par **Marion2**, le **09/11/2010** à **21:04**

"Nous avons un contrat de scolarité de deux ans pour notre fille."

Merci de bien vouloir être plus explicite.

Quel contrat de scolarité ? :

. Pour quelles études ?

- . Avec quel organisme avez-vous signé ce contrat ?
- . Quel âge a votre fille ?

Si vous souhaitez une aide, merci de répondre à ces questions.

Cordialement.

Par **kikiboule**, le **10/11/2010** à **10:42**

Bonjour,

J'ai trouvé le moyen pour vous fournir une copie du contrat.

Voici les liens.

[http://4zceth.1fichier.com/Contrat scolarité Stacy Arras_.jpg.pdf](http://4zceth.1fichier.com/Contrat%20scolarit%C3%A9%20Stacy%20Arras_.jpg.pdf) h

[http://91gvve.1fichier.com/Contrat scolarité Stacy Arras 2_.jpg.pdf](http://91gvve.1fichier.com/Contrat%20scolarit%C3%A9%20Stacy%20Arras%202_.jpg.pdf)

Merci de vous intéresser à notre cas.